

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

**PRS DU VAL D'OISE /
Paris 12^{ème})**

(av. Daumesnil,

Acte de dépôt N° RG 23/00043

Audience adjudication du JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023 à 14 heures

Maître Vanessa GRYNWAJC, membre de l'AARPI DGS GRYNWAJC-STIBBE, Avocat poursuivant

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et le

Devant Nous, Greffier, a comparu **Maître Vanessa GRYNWAJC, membre associée de l'AARPI DGS GRYNWAJC-STIBBE, Avocats** à la Cour, du Comptable du **PÔLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DU VAL D'OISE, représentant l'Etat**, dont les bureaux sont situés 2 avenue Bernard Hirsch à 95093 CERGY PONTOISE CEDEX, poursuivant la vente dont s'agit,

LAQUELLE a déposé :

- Le procès-verbal de visite dressé le 5 septembre 2023 par Maître Eléonore FRIANT, Commissaire de Justice à Paris 17^{ème}, qui précise :

« LOT N°8 ETAGE 3 :

...

Les lieux sont entièrement vides et non occupés ».

pour être annexé au Cahier des Conditions de Vente.

Et ledit avocat a signé, devant Nous, Greffier

DGS AVOCATS
40, rue de Valenciennes - 75008 PARIS
Tél : 01 45 63 56 56 Fax : 01 45 63 56 56
Touche #211
www.dgs-avocats.com

Maître Eléonore FRIANT
Commissaire de Justice
Audencier près le Tribunal Judiciaire de Paris
102 rue Truffaut 75017 Paris
Tel : 01.43.26.18.16
Fax : 01.46.33.00.03
www.huissier-paris-friant.fr

PREMIERE EXPEDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT
DE VISITE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
ET LE : CINQ SEPTEMBRE

Commis par jugement rendu le 25 mai 2023 par le Juge de l'Exécution
près le Tribunal Judiciaire de Paris :

A la demande de :

Pôle de recouvrement Spécialisé du Val d'Oise
2 Avenue Bernard Hirsch 95093 CERGY PONTOISE CEDEX

Ayant pour avocat, Maître Vanessa GRYNWAJC, avocat au barreau de
Paris, 40 Rue de Monceau 75008 Paris.

JE, Eléonore FRIANT, COMMISSAIRE DE JUSTICE, AUDIENCIER
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS, DEMEURANT A PARIS
17^{ème} 102 Rue Truffaut, SOUSSIGNEE

**me suis rendue au 221 Avenue Daumesnil 75012 Paris où, j'ai
procédé aux constatations suivantes de 14 h 00 à 15 h 00, en
présence de Monsieur Alexandre BERNARDIN, serrurier et de deux
témoins :**

LOT N°8 ETAGE 3 :

Personne ne répondant à mes appels réitérés à la porte du logement, il a été procédé à l'ouverture des lieux par la remise des clefs par le débiteur saisi.

Les lieux sont entièrement vides et non occupés.

Copie du jugement est laissé en évidence dans les lieux.

La visite se déroule de 14 heures 00 minutes à 15 heures 00 et une trentaine de personnes ont visité les lieux.

Les caves pour défaut de localisation, n'ont pu être visitées.

Une fois mes opérations de constatations terminées, je me suis retirée en m'assurant de la clôture de la porte.

A la demande du débiteur saisi, les clefs ont été remises à sa voisine habitant dans la copropriété, qui m'a justifié de son identité.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT
PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE
DE DROIT**

